



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 février 2026

OCAPIAT ET CCI FRANCE SIGNENT UNE CONVENTION POUR DEVELOPPER LES COMPETENCES DANS L'AGROALIMENTAIRE

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture, OCAPIAT et CCI France ont signé une convention cadre nationale afin de confirmer et de développer une coopération renforcée sur le développement des compétences, de l'emploi, de la formation et de l'accompagnement des entreprises des industries agroalimentaires. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les missions respectives des deux institutions : accompagner les entreprises, soutenir l'attractivité des métiers et préparer les compétences de demain face aux transitions écologique et numérique (IA, etc).

Une ambition partagée au service des entreprises et des territoires

CCI France, fédérateur et porte-voix des 121 Chambres de Commerce et d'Industrie, joue un rôle central dans l'économie française et dans le champ de la formation professionnelle. Son engagement est massif : 146 000 apprentis formés au sein de ses CFA, 100 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, et plus de 100 Points orientation-apprentissage déployés sur l'ensemble du territoire, y compris dans les DROM.

OCAPIAT, opérateur de compétences notamment du secteur de l'agroalimentaire, agit au cœur des grands enjeux contemporains : souveraineté alimentaire, transition écologique, transition numérique (dont l'IA), renouvellement des générations, transformation des métiers et adaptation des compétences.

Selon **Alain DI CRESCENZO**, Président de CCI France :

« Parce que l'orientation est trop souvent vécue comme une pression, les CCI transforment ce moment en une expérience positive et décontractée. Avec les Nuits de l'Orientation, nous ouvrons les portes du monde économique aux jeunes et à leurs familles. Notre objectif est simple : permettre à chacun de découvrir des

métiers de passion, d'échanger avec des professionnels engagés et de trouver sa voie concrètement, loin des algorithmes. Partout en France, nos CCI se mobilisent pour connecter les talents de demain aux besoins de nos entreprises. Ces événements font partis du Mois de la Découverte des Métiers, une initiative CCI avec plus de 170 événements dans toute la France. En savoir plus sur cci.fr »

Jérôme VOLLE, Président d'OCAPIAT, a quant à lui déclaré : « C'est avec un grand plaisir qu'OCAPIAT s'associe aujourd'hui à CCI France pour formaliser un partenariat qui s'inscrit au cœur de nos missions : accompagner les entreprises, soutenir les compétences et préparer les métiers de demain. Nous savons que sans une orientation solide, sans un accompagnement structuré, sans une alternance de qualité, aucune des transitions que nous vivons ne pourra réussir ».

Quatre axes structurants pour une coopération renforcée

La convention s'articule autour de **quatre grands axes opérationnels** :

1. Mieux faire connaître les métiers et leur réalité en entreprise

Les deux réseaux mobiliseront leurs expertises et leurs implantations territoriales pour renforcer la connaissance des métiers tels qu'ils s'exercent aujourd'hui.

Seront notamment développées : l'organisation de séquences d'observation en entreprise (mini-stages, Pass'Métiers) ; la participation et le renforcement d'événements d'orientation tels que la Nuit de l'Orientation ; la mobilisation des Points orientation-apprentissage et des CFA des CCI pour mieux orienter les jeunes vers les métiers porteurs des branches rattachées à OCAPIAT.

L'objectif est d'accroître l'attractivité des métiers, notamment auprès des collégiens et lycéens, et de renforcer le lien direct entre les entreprises et les jeunes.

2. Développer l'alternance et sécuriser les parcours

La convention prévoit une action conjointe pour consolider le développement de l'alternance, en particulier auprès des entreprises qui n'y recourent pas encore, et faciliter l'accès aux contrats pour tous les publics, y compris les plus fragiles.

Les deux partenaires s'engagent à : détecter les besoins en recrutement et rapprocher entreprises, jeunes et CFA ; organiser des actions de préparation à l'emploi ou à l'apprentissage (POE, POA, prépa-apprentissage) ; accompagner les CFA pour prévenir les ruptures de contrats ; mobiliser les médiateurs de l'apprentissage ; développer des actions spécifiques en direction des personnes en situation de handicap, d'illettrisme ou d'illectronisme, en lien avec les prescripteurs compétents.

Un volet spécifique est consacré au développement de la fonction tutorale, avec la montée en compétences et la certification des maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise.

3. Articuler branches et territoires grâce à l'observation régionale

Conscients de la nécessité d'apporter des réponses adaptées aux réalités locales, les partenaires veilleront à une articulation renforcée entre branches professionnelles et territoires, avec un partage des données et études disponibles aux niveaux national et régional. Les Comités Paritaires Régionaux d'OCAPIAT seront informés des actions engagées et de leurs résultats.

4. Renforcer l'appui aux entreprises face aux transitions

Au-delà de la formation initiale, le partenariat prévoit un appui renforcé aux entreprises, notamment sur : les diagnostics et l'accompagnement RH ; la réindustrialisation ; la transition écologique et énergétique (dont la décarbonation) ; la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle ; le développement des compétences des salariés, en particulier dans les TPE/PME. Ces actions visent à sécuriser les parcours professionnels et à accompagner les entreprises dans l'identification des impacts des transitions sur leurs besoins en compétences.

Un point de départ pour des actions concrètes

« La signature que nous réalisons aujourd'hui n'est pas une simple formalité administrative. C'est un engagement : envers les entreprises qui ont besoin de compétences solides, envers les jeunes qui ont besoin d'être guidés et accompagnés, envers les territoires qui ont besoin d'acteurs coordonnés et déterminés », a souligné Jérôme Volle, le Président d'OCAPIAT.

Eloi SCHNEIDER, le Secrétaire général d'OCAPIAT a conclu : « Ce partenariat n'est pas une fin en soi. C'est un point de départ. Le point de départ d'une coopération renforcée et d'initiatives concrètes pour mieux orienter, mieux former et mieux accompagner celles et ceux qui font vivre nos filières. Aucun des défis auxquels nous faisons face — attractivité des métiers, transition écologique, développement de l'apprentissage — ne peut être relevé isolément. C'est collectivement, au plus près des entreprises, que nous transformerons une ambition nationale en actions concrètes. »

Par cette convention, OCAPIAT et CCI France affirment leur volonté commune de faire de leur coopération un levier stratégique au service de l'emploi, des compétences et de la vitalité économique des territoires.



A PROPOS DE LA CCI

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises (CCI) présentes dans l'hexagone et en Outre-mer. Porte-parole des 121 CCI, CCI France représente et défend les intérêts de plus de 4 millions d'entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européens. Informer, former, accompagner, les CCI jouent leur rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. L'orientation et la formation sont des priorités du Plan stratégique des CCI. Chaque année le réseau des 121 CCI forme près de 525 000 jeunes et adultes dans toute la France.

Contact presse / Yann Drumare / 06 50 75 49 48

Email : yann.drumare@ccifrance.fr

A PROPOS D'OCAPIAT

Créé à la faveur de la dernière réforme de la formation professionnelle, OCAPIAT est un Opérateur de compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires. OCAPIAT regroupe 48 branches professionnelles représentant 187 297 entreprises employant 1,4 million de salariés au sein d'un périmètre potentiel de 228 600 entreprises. OCAPIAT inscrit son action dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

OCAPIAT se caractérise par la typologie de ses entreprises adhérentes composées à plus de 98,3 % de TPE-PME (employant moins de 50 salariés) et à 91,4 % de TPE (entreprises employant moins de 11 salariés). Par ailleurs, il convient de souligner que les entreprises de 50 salariés et plus emploient 52,5 % des salariés des secteurs professionnels.

OCAPIAT se voit confié par la loi des missions élargies lui permettant d'accompagner ses adhérents dans leurs projets de développement des compétences et de mobilisation des contrats en alternance. Par ailleurs, OCAPIAT intervient en matière d'appui à ses branches dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'attractivité des métiers.



OCAPIAT est également agréé en qualité de Fonds d'assurance formation pour les 6 800 travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Contact presse / S. Defrémont - portable : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet

email : presse@ocapiat.fr